

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE



Siège : Hôtel de Ville
42320 LA GRAND CROIX
Tél. 04.77.73.22.43 -
Fax 04.77.73.41.20

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
DE LA GRAND CROIX (42320)**

n° 01/2024

L'An **deux mille vingt-quatre, le 12 mars**, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 05 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc FRANÇOIS,

Etaient présents : Messieurs Luc FRANÇOIS, Kahier ZENNAF, Pascal CALTAGIRONE, André JURINE - Mesdames Chrystelle COPPARONI, Véronique HENRY, Anaëlle BOBER, Valérie ARNAUD, Andrée DUTEL, Myriam BOUBDALLAH.

Etaient excusées : Mesdames Aurélie BERTHE, Karine BRUYAS, Jocelyne LABOURE.

Procuration : de Madame Aurélie BERTHE à Madame Véronique HENRY

Secrétaire : Mme Valérie ARNAUD

Objet : Débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2024

Monsieur le président expose :

Le rapport d'orientation budgétaire ci-joint a été porté à la connaissance des membres du Conseil d'Administration afin de servir de base aux échanges.

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 et en avoir débattu, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. par 11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention, prend acte de la tenue du débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2024.

Luc FRANÇOIS
Président du CCAS

LA GRAND CROIX, le 18 mars 2024

La secrétaire,
Valérie ARNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210097-20240312-01-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2024
Publication : 21/03/2024

le Président du CCAS, Luc FRANÇOIS

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**



Siège : Hôtel de Ville
42320 LA GRAND'CROIX
Tél. 04.77.73.22.43
Fax 04.77.73.41.20

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil d'administration du CCAS du
12 mars 2024

Le Président
Luc FRANCOIS

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

FONCTIONNEMENT : Budget équilibré en dépenses-recettes à 215 560.00 €

1/ En dépenses

- des charges à caractère général : chapitre 011

Les crédits inscrits au Budget Prévisionnel pour l'exercice 2023 s'élevaient à la somme de 1 698.00 €. Le Réalisé s'élève 1 692.78 €. Pour 2024, ils pourraient être de €. 1 683.00€

- des charges de personnel : chapitre 012

Ils correspondent à la rémunération (salaires et charges) des agents mis à disposition de la Mutualité Française Loire pour l'EHPAD les Tilleuls et assurance des agents. Les crédits inscrits au Budget Prévisionnel pour l'exercice 2023 s'élèvent à la somme de 185 300.00 €, le montant réalisé est de 178 551.87 €. Pour 2024, il pourrait être prévu : 161 800.00 €.

- des charges de gestion courante : chapitre 65

Les crédits inscrits au Budget Prévisionnel pour l'exercice 2023 s'élevaient à la somme de 28 050.00 € Le montant réalisé est de 21 679.45 €. Il est proposé pour 2024 : 25 550€

Pour ce qui concerne spécifiquement les aides sociales accordées dans le cadre d'interventions spécifiques, ainsi qu'à la prise en charge des bons d'achats et du goûter festif de Noël pour les seniors de la Commune, il était inscrit un montant de 25 000.00€ Il est réalisé : 21 315.92 €. Le montant pourrait être de € pour 2024 (bons d'achats, goûter des seniors, animations, tickets bus, reliquat factures goûter des seniors ...).

- des charges financières chapitre 66 plus aucune charge.

- des charges exceptionnelles chapitre 67 aucune charge.

2/ En recettes

Elles pourraient être constituées :

- de l'excédent de fonctionnement 18 948.74 pour l'année 2023 après affectation excédent de fonctionnement 2022

- de remboursements, par l'assurance des risques statutaires, des absences des agents de l'EHPAD soit 500€ d'inscrit pour 2023.

- du remboursement par la Mutualité Française Loire de la rémunération des agents mis à disposition pour l'EHPAD les Tilleuls (Réalisé 2023 : 169 445.81 €), inscription 2023 : 155 000,00 €. Inscription 2024 de 165 500€

- pour l'année 2023, une subvention communale prévue de 35 800.00€ a été réalisé 2023 pour le même montant.

INVESTISSEMENT : Budget équilibré en dépenses-recettes à 15 410.51€

1/ En dépenses

Aucune dépense n'a été constatée pour 2023 voir pour inscrire le report d'excédent en compte immobilisation

2/ En recettes

Cette section serait équilibrée par l'excédent 2023 reporté (soit 15 410.51 €).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210097-20240312-01-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2024

Publication : 21/03/2024

le Président du CCAS, Luc FRANCOIS

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**



Siège : Hôtel de Ville
42320 LA GRAND'CROIX
Tél. 04.77.73.22.43 –
Fax 04.77.73.41.20

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
DE LA GRAND'CROIX (42320)
n° 02/2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le 12 mars, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 5 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc FRANÇOIS,

Etaient présents : Messieurs Luc FRANÇOIS, Kahier ZENNAF, Pascal CALTAGIRONE, André JURINE - Mesdames Chrystelle COPPARONI, Véronique HENRY, Anaëlle BOBER, Valérie ARNAUD, Andrée DUTEL, Myriam BOUBDALLAH.

Etaient excusées : Mesdames Aurélie BERTHE, Karine BRUYAS, Jocelyne LABOURE.

Procuration : de Madame Aurélie BERTHE à Madame Véronique HENRY

Secrétaire : Mme Valérie ARNAUD

Objet : Approbation du Compte de gestion 2023 du budget du CCAS

Monsieur le Président expose :

Monsieur le Conseiller aux Décideurs Locaux a transmis le compte de gestion 2023 retraçant les opérations comptables réalisées sur le budget du CCAS au cours de l'année 2023.

Ce document pouvait être consulté en Mairie auprès de la Directrice Générale des Services.
Ce document est en parfaite concordance avec le compte administratif 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2023 du budget du CCAS.

Votes : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Luc FRANÇOIS
Président du CCAS

La Grand' Croix, le 21 mars 2024
La secrétaire,
Valérie ARNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210097-20240312-02-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2024

Publication : 21/03/2024

le Président du CCAS, Luc FRANÇOIS

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S
DE LA GRAND'CROIX (42320)

n° 03/2024

Siège : Hôtel de Ville
42320 LA GRAND'CROIX
Tél. 04.77.73.22.43 -
Fax 04.77.73.41.20

L'An deux mille vingt-quatre, le 12 mars 2024, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 5 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc FRANÇOIS,

Etaient présents : Messieurs Luc FRANÇOIS, Kahier ZENNAF, Pascal CALTAGIRONE, André JURINE - Mesdames Chrystelle COPPARONI, Véronique HENRY, Anaëlle BOBER, Valérie ARNAUD, Andrée DUTEL, Myriam BOUBDALLAH.

Etaient excusées : Mesdames Aurélie BERTHE, Karine BRUYAS, Jocelyne LABOURE.

Procuration : de Madame Aurélie BERTHE à Madame Véronique HENRY

Secrétaire : Mme Valérie ARNAUD

Objet : Approbation du compte administratif 2023 du budget du CCAS

Monsieur le Président expose :

Le compte administratif du budget principal du CCAS peut se résumer ainsi :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Mandats émis	201 924.10	
Titres émis		205 444.67
Totaux de l'exercice	201 924.10	205 444.67
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023		+ 3 519.57
excédent reporté des années antérieures		15 428.17
EXCEDENT A REPORTER		18 948.74

Le montant des crédits ouverts était de 215 560.00 € en dépenses et en recettes.

Au regard de cette prévision, 201 924,10 € ont été effectivement mandatés en 2023 :

- charges à caractère général : 1 692.78 €
- charges de personnel : 178 551.87 €
- autres charges de gestion courante : 21 679.45 €
- charges financières 0.00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210097-20240312-03-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2024
Publication : 21/03/2024

le Président du CCAS, Luc FRANCOIS

et 205 444.67 € ont donné lieu à émission de titres de recettes :

- atténuation de charges :	0,00 €
- produits des services :	169 445.81 €
- dotations et participations :	35 800,00 €
- autres produits de gestion courante	198.86 €

L'évolution des aides accordées ces dernières années est la suivante :

	2023	2022	2021	2020	2019
Secours en argent					
aide aux familles (Transport Taxi)					
Bons alimentaires					
banque alimentaire				313.00	
Tickets de transport			13.00	33.00	54.00
Goûter Seniors + animation	313.44	3 498.18	3 257.51	581.37	
Animation - goûter (résidences)				830.43	567.29
Bons d'achats Noël	21 315.92	20 749.62	16 485.00	17 585.32	16 465.00
Chocolat dans les ephad	50.09	1 682.00	2 187.50	1 941.20	
TOTAUX	21 679.45	25 929.80	21 943.01	21 284.62	17 086.29

Et

Investissement	Dépenses	Recettes
Mandats émis	0.00	
Titres émis		0,00
Totaux de l'exercice	0.00	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	0.00	
excédent reporté des années antérieures	15 410.51	
EXCEDENT A REPORTER	15 410,51	

Le montant des crédits ouverts était de 15 410.51 € en dépenses et en recettes.
Il n'y a pas eu de dépenses ni de recettes.

Un exemplaire du document comptable ainsi qu'une note de présentation avaient été transmis aux administrateurs.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le compte administratif 2023 du budget du CCAS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210097-20240312-03-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2024
Publication : 21/03/2024

le Président du CCAS, Luc FRANCOIS

Sous la présidence de Monsieur André JURINE, le Président étant sorti de la salle au moment du vote, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuvent le compte administratif 2023 du budget du CCAS.

Votes : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Luc FRANÇOIS
Président du CCAS

La Grand' Croix, le 21 mars 2024
La secrétaire,
Valérie ARNAUD

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210097-20240312-03-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2024
Publication : 21/03/2024

le Président du CCAS, Luc FRANCOIS

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**



Siège : Hôtel de Ville
42320 LA GRAND'CROIX
Tél. 04.77.73.22.43 –
Fax 04.77.73.41.20

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
DE LA GRAND'CROIX (42320)**

n° 04/2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 12 mars, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 5 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc FRANÇOIS,

Etaient présents : Messieurs Luc FRANÇOIS, Kahier ZENNAF, Pascal CALTAGIRONE, André JURINE - Mesdames Chrystelle COPPARONI, Véronique HENRY, Anaëlle BOBER, Valérie ARNAUD, Andrée DUTEL, Myriam BOUBDALLAH.

Etaient excusées : Mesdames Aurélie BERTHE, Karine BRUYAS, Jocelyne LABOURE.

Procuration : de Madame Aurélie BERTHE à Madame Véronique HENRY

Secrétaire : Mme Valérie ARNAUD

Objet : Affectation du résultat 2023 au budget 2024 du CCAS.

Monsieur le Président expose :

Le résultat (excédent) de la section de fonctionnement 2023 s'élève à 18 948.74 €.

Il a été proposé au Conseil d'Administration de l'affecter comme suit :

Section de fonctionnement budget 2024

002 : excédent antérieur reporté 18 948.74 €

Le résultat (excédent) de la section d'investissement 2023 s'élève à 15 410,51 €.

Il a été proposé au Conseil d'Administration de l'affecter comme suit :

Section d'investissement budget 2024

001 : excédent antérieur reporté 15 410,51 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, ces affectations des résultats de l'exercice 2023 du budget CCAS.

Votes : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

La Grand' Croix, le 21 mars 2024

Luc FRANÇOIS
Président du CCAS

La secrétaire,
Valérie ARNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210097-20240312-04-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2024
Publication : 21/03/2024

le Président du CCAS, Luc FRANÇOIS

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr



Siège : Hôtel de Ville
42320 LA GRAND'CROIX
Tél. 04.77.73.22.43 -
Fax 04.77.73.41.20

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S
DE LA GRAND'CROIX (42320)**
n° 05/2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 12 mars, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 5 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc FRANÇOIS,

Etaient présents : Messieurs Luc FRANÇOIS, Kahier ZENNAF, Pascal CALTAGIRONE, André JURINE - Mesdames Chrystelle COPPARONI, Véronique HENRY, Anaëlle BOBER, Valérie ARNAUD, Andrée DUTEL, Myriam BOUBDALLAH.

Etaient excusées : Mesdames Aurélie BERTHE, Karine BRUYAS, Jocelyne LABOURE.

Procuration : de Madame Aurélie BERTHE à Madame Véronique HENRY

Secrétaire : Mme Valérie ARNAUD

Objet : Convention de renouvellement n° 9 de détachement

Un agent est actuellement en détachement au service restauration de la résidence mutualiste des Tilleuls. Ce détachement va arriver à son terme le 1^{er} mars 2024. D'un commun accord, il a été convenu entre l'agent, le CCAS et la société de restauration de procéder au renouvellement de la convention pour un an.

Il a été demandé au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président du CCAS à signer le renouvellement de ce détachement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS à signer le renouvellement de la convention de l'agent en détachement pour une année.

Votes :11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

LA GRAND'CROIX, le 21 mars 2024

Luc FRANÇOIS
Président du CCAS

La secrétaire,
Valérie ARNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210097-20240312-05-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2024
Publication : 21/03/2024

le Président du CCAS

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr